

Anne Hidalgo vigilante et attentive au devenir des salarié-e-s de Tati

Lundi, le tribunal de commerce de Bobigny a décidé de renvoyer au 19 juin l'examen des offres de reprise de l'enseigne Tati*. La Ville de Paris souhaite que cette décision permette d'améliorer les propositions faites à l'ensemble des salariés.

Comme l'adjointe à l'emploi Pauline Véron l'a rappelé lors du dernier Conseil de Paris, la Ville reste extrêmement vigilante sur le sujet de la préservation des emplois et de l'accompagnement des salariés, ainsi que sur la pérennité du magasin Tati « phare » situé boulevard de Rochechouart à Barbès (18e), comme du magasin du 12e arrondissement.

La Mairie de Paris souhaite en effet que les offres de reprises soient ambitieuses et à la hauteur de la qualité de l'enseigne et de ses équipes. La préoccupation d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, concerne prioritairement la situation des 1 700 femmes et hommes concernés par cette cession, qui vivent de manière courageuse et responsable cette période anxiogène. Le dialogue social doit être respecté et apaisé. Les salariés sont en droit d'attendre des réponses rapides et claires sur leur avenir. La Mairie de Paris est à leur écoute pour les recevoir, s'ils le souhaitent, et contribuer à faire entendre leur voix.

Le gouvernement précédent s'était engagé à tout faire pour que le processus de cession se déroule dans les meilleures conditions pour les salariés. La Ville en appelle au nouveau gouvernement pour poursuivre cet engagement indispensable. Les marques populaires et à petits prix comme Tati doivent avoir toute leur place dans le dynamisme de l'économie française.

La mobilisation du monde politique comme des dirigeants des entreprises françaises est essentielle dans le contexte économique actuel. Les salariés français doivent pouvoir compter sur eux. La Ville de Paris se tient aux côtés de tous les salariés parisiens de Tati et les assure de son plein soutien.

**Agora distribution, filiale du groupe Eram, regroupant les enseignes Tati, Fabio Lucci, Gigastore et Degrif'Mania, a été placée en procédure de redressement judiciaire le 4 mai dernier.*